

**DEMANDE D'AUTORISATION DE REGULATION A TIR  
D'ANIMAUX D'ESPECES CLASSEES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS**

(en vertu des dispositions du code de l'environnement)

Demande à adresser à la DDTM par voie postale accompagnée d'une **ENVELOPPE TIMBREE** à votre adresse ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-chasse@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm-chasse@calvados.gouv.fr)

**JE SOUSSIGNE (demandeur) :** Indiquer ci-dessous la personne qui procède à la destruction qu'elle soit en qualité de détenteur ou délégué et cocher obligatoirement la case concernée ; les tireurs accompagnant le demandeur ne peuvent intervenir qu'en sa présence (article R. 427-8 du code de l'environnement).

**NOM :** ..... **Prénom :** ..... **Tel :** .....

**e-mail :** .....@.....

**agissant en qualité de :** \* Détenteur du droit de destruction (Propriétaire, Possesseur, Fermier)  
\* Délégué du détenteur du droit de destruction (joindre une copie de la délégation)

**SOLLICITE L'AUTORISATION DE REGULER A TIR selon les conditions réglementaires en vigueur :**

ESPECES	Période et conditions (cocher obligatoirement la période demandée dans la colonne de gauche « case à cocher »)	Cultures concernées et surface en hectare, ou adresse de l'élevage avicole (à remplir obligatoirement)	Lieux de régulation Communes (à remplir obligatoirement)	Colonne réservée à l'administration
Renard	<input type="checkbox"/> * Du 1 <sup>er</sup> mars au 31 mars			Du 1 <sup>er</sup> au 31 mars .....
	<input type="checkbox"/> * Du 1 <sup>er</sup> avril à l'ouverture de la chasse, uniquement sur des terrains consacrés à l'élevage avicole			Du 1 <sup>er</sup> avril au .....
Du 1 <sup>er</sup> mars au 31 mars pas d'autorisation préfectorale nécessaire				
<input type="checkbox"/> * Corneille noire	<input type="checkbox"/> * Du 1 <sup>er</sup> avril au 10 juin pour l'un au moins des motifs suivants : <input type="checkbox"/> * santé et sécurité publiques <input type="checkbox"/> * protection faune-flore <input type="checkbox"/> * dommages importants aux activités agricoles			Du 1 <sup>er</sup> avril au 10 juin .....
<input type="checkbox"/> * Corbeau freux	<input type="checkbox"/> * Du 11 juin au 31 juillet uniquement pour prévenir les dommages importants aux activités agricoles			Du 11 juin au 31 juillet.....
Du 1 <sup>er</sup> mars au 31 mars pas d'autorisation préfectorale nécessaire				
Etourneau sansonnet	<input type="checkbox"/> * Du 1 <sup>er</sup> avril à l'ouverture générale de la chasse pour l'un au moins des motifs suivants : <input type="checkbox"/> * santé et sécurité publiques <input type="checkbox"/> * protection faune-flore <input type="checkbox"/> * dommages importants aux activités agricoles			Du 1 <sup>er</sup> avril au .....
Pie bavarde	<input type="checkbox"/> * Du 1 <sup>er</sup> mars au 31 mars			Du 1 <sup>er</sup> au 31 mars .....
	<input type="checkbox"/> * Du 1 <sup>er</sup> avril au 10 juin pour l'un au moins des motifs suivants : <input type="checkbox"/> * santé et sécurité publiques <input type="checkbox"/> * protection faune/flore <input type="checkbox"/> * dommages importants aux activités agricoles			Du 1 <sup>er</sup> avril au 10 juin.....
	<input type="checkbox"/> * Du 11 juin au 31 juillet uniquement pour prévenir les dommages importants aux activités agricoles			Du 11 juin au 31 juillet.....
Du 21 au 28 février pas d'autorisation préfectorale nécessaire				
Pigeon ramier	<input type="checkbox"/> * Du 1 <sup>er</sup> mars au 30 juin			Du 1 <sup>er</sup> mars au 30 juin.....
	<input type="checkbox"/> * Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 juillet			Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 juillet.....

\* case à cocher en fonction de la nature de la demande

**JE DEMANDE L'AUTORISATION DE ME FAIRE ACCOMPAGNER** des .... tireur(s) au maximum suivants titulaire(s) d'un permis de chasser validé pour la campagne en cours (maximum 1 tireur pour le renard, maximum 5 tireurs pour les oiseaux) par territoire

Nom	Prénom	Nom	Prénom

**JE M'ENGAGE :**

- à informer les maires des communes concernées des lieux de régulation
- à retourner le compte rendu de la régulation à la DDTM au plus tard le 30 septembre de l'année de ma demande. L'absence de bilan y compris pour un effectif régulé égal à 0 justifiera un refus d'une nouvelle demande

Fait à ....., le ..... signature du demandeur :

Cadre ci-dessous réservé à l'administration

Autorisation préfectorale accordée n° -	Pour le préfet et par délégation
Fait à CAEN, le	
Le silence de l'administration pendant 2 mois vaut décision de rejet de la demande en vertu des dispositions du code des relations entre le public et l'administration et le décret n° 204-1273 du 30 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du principe « silence vaut acceptation »	